

L'ASSURANCE CHÔMAGE

DOSSIER DE RÉFÉRENCE DE LA NÉGOCIATION

Novembre 2018

CHIFFRES CLÉS

DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

EN 2017

1,6 million d'employeurs cotisent

36,4 milliards d'euros de **recettes**, essentiellement issues des contributions sur les salaires
(en 2018, 9,6 milliards d'euros feront l'objet d'une compensation)

17,1 millions de **salariés** sont affiliés

3,6 millions d'**inscrits** à Pôle emploi bénéficient d'un droit Assurance chômage

60% de **bénéficiaires** environ chez les demandeurs d'emploi de catégorie ABC de Pôle emploi

39,9 milliards d'euros de **dépenses**, dont 85% financent les allocations chômage

LES BÉNÉFICIAIRES DE LA SOLIDARITÉ

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) et ses bénéficiaires	92
Articulation Assurance chômage / Solidarité	96

Présentation

L'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) est une allocation pour les chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'Assurance chômage, qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix années précédant la fin de leur contrat de travail, et sous conditions de ressources. Elle a été mise en place en 1984. Elle est financée par l'Etat et gérée par Pôle emploi.

17 % des allocataires qui ont atteint la fin de leurs droits à l'Assurance chômage en 2016 ouvrent ensuite un droit à l'ASS.

83 % des demandes d'ASS rejetées en 2016 l'ont été d'abord pour un motif de condition de durée d'activité salariée non remplie.

En 2016, les dépenses d'allocation ASS¹ s'élèvent à 2,60 milliards d'euros, pour 450 000 bénéficiaires. Environ 60 % ont été versées au titre d'un droit ouvert en 2013 ou après.

¹ Y compris prime de Noël

LES BÉNÉFICIAIRES DE LA SOLIDARITÉ

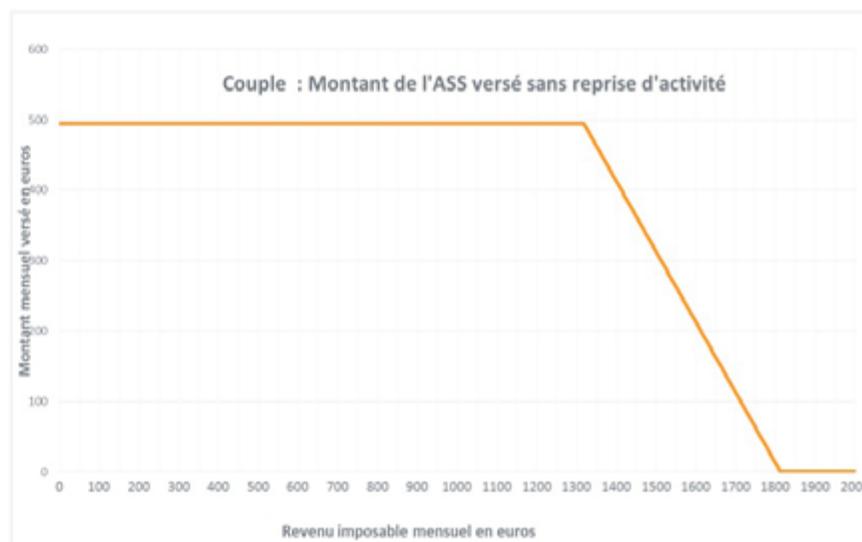
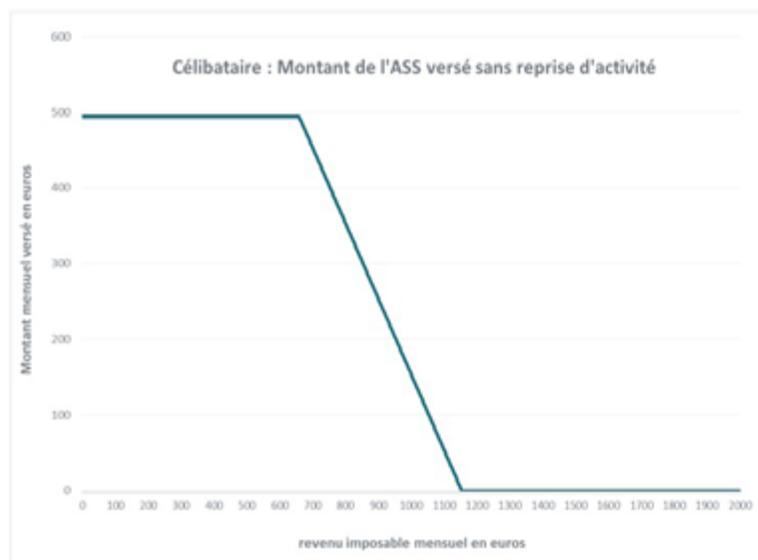
**L'allocation de solidarité spécifique (ASS) et
ses bénéficiaires**

Articulation Assurance chômage / Solidarité

L'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ SPÉCIFIQUE (ASS)

L'ASS : UNE ALLOCATION FINANCÉE PAR L'ÉTAT

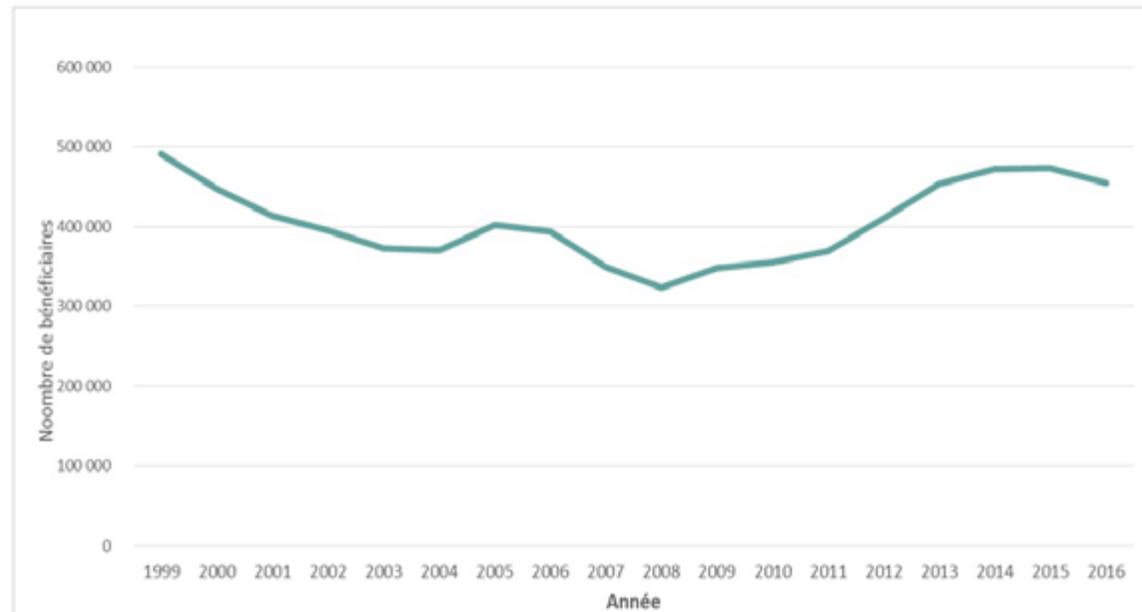
- ▶ L'ASS est une allocation pour les chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix années précédant la fin de leur contrat de travail et sous conditions de ressources. Elle a été mise en place en 1984 et est gérée par Pôle emploi mais financée par l'Etat.
- ▶ Conditions d'attribution :
 - être à la recherche effective d'un emploi
 - justifier de 5 ans d'activité salariée dans les 10 ans précédant la fin du contrat de travail
 - ne pas dépasser un plafond de ressources mensuelles (1 153,60€ brut pour une personne seule et 1 812,80€ brut en 2018 pour un couple)



454 000 BÉNÉFICIAIRES DE L'ASS FIN 2016

- ▶ De 2008 à 2014, le nombre d'allocataires de l'ASS a fortement augmenté.
- ▶ Depuis 2014 :
 - La mise en place des droits rechargeables en octobre 2014 a entraîné une diminution des entrées en ASS. Le nombre d'entrées en ASS a diminué chaque mois d'environ 4 000 ouvertures de droit en moyenne, passant de 20 000 à 16 000 ouvertures de droit ASS.
 - Du fait de l'amélioration de la conjoncture, en 2016, le nombre d'allocataires de l'ASS a baissé pour la première fois depuis la crise de 2008.

Nombre de bénéficiaires de l'ASS au 31 décembre



Sources : Pôle emploi

Champ : France

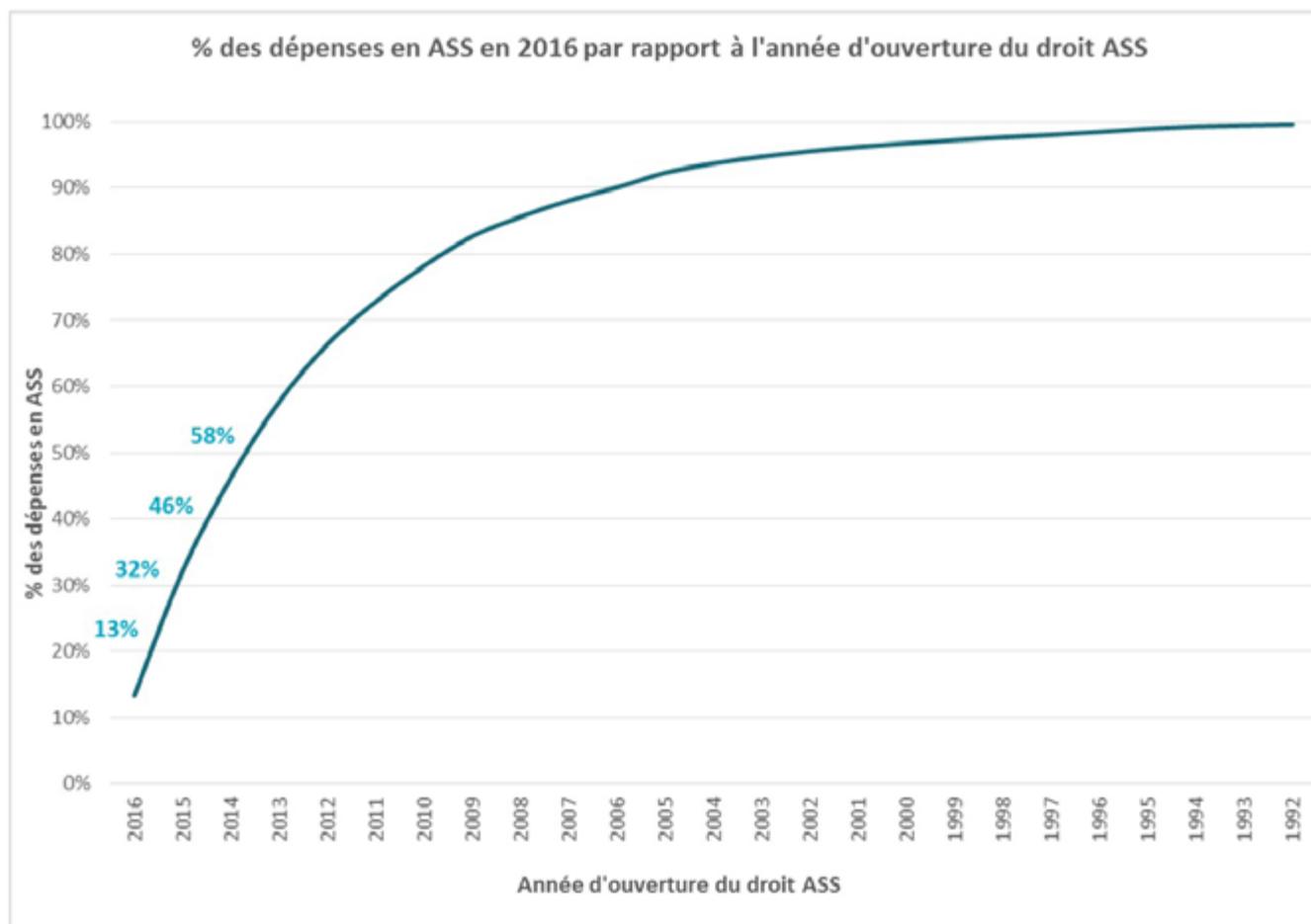
Ce sont en majorité des hommes (58 %).
Environ la moitié ont plus de 50 ans, en lien avec les critères de condition d'activité antérieure.

Source : FNA, échantillon au 10^e

Champ : allocataires indemnisés à l'ASS au 31 décembre 2016

DÉPENSES D'ASS EN 2016

En 2016, les dépenses d'allocation ASS (hors prime de Noël) s'élèvent à 2,60 milliards d'euros. Environ 60 % ont été versées au titre d'un droit ouvert en 2013 ou après.



Source : FNA échantillon au 10^e

Champ : dépenses en ASS hors prime de Noël et hors primes forfaitaires de reprise d'activité

LES BÉNÉFICIAIRES DE LA SOLIDARITÉ

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) et
ses bénéficiaires

Articulation Assurance chômage / Solidarité

TRANSITIONS DE L'ARE VERS L'ASS

- ▶ **En 2016, environ 810 000 allocataires sont arrivés en fin de droit.**
- ▶ **370 000 demandes d'ASS ont donné lieu à une décision.**
- ▶ **environ 215 000 demandes d'ASS ont été rejetées après examen des conditions d'accès ASS**
 - 83 % des demandes d'ASS rejetées en 2016 l'ont été d'abord pour un motif de condition de durée de travail non remplie.
 - 17 % des rejets concernent les conditions de ressources non remplies.

Aucune demande n'a été rejetée pour un motif de recherche d'emploi non effective.

- ▶ **17 % des allocataires qui sont arrivés en fin de droit en 2016 poursuivent par un droit ASS.**

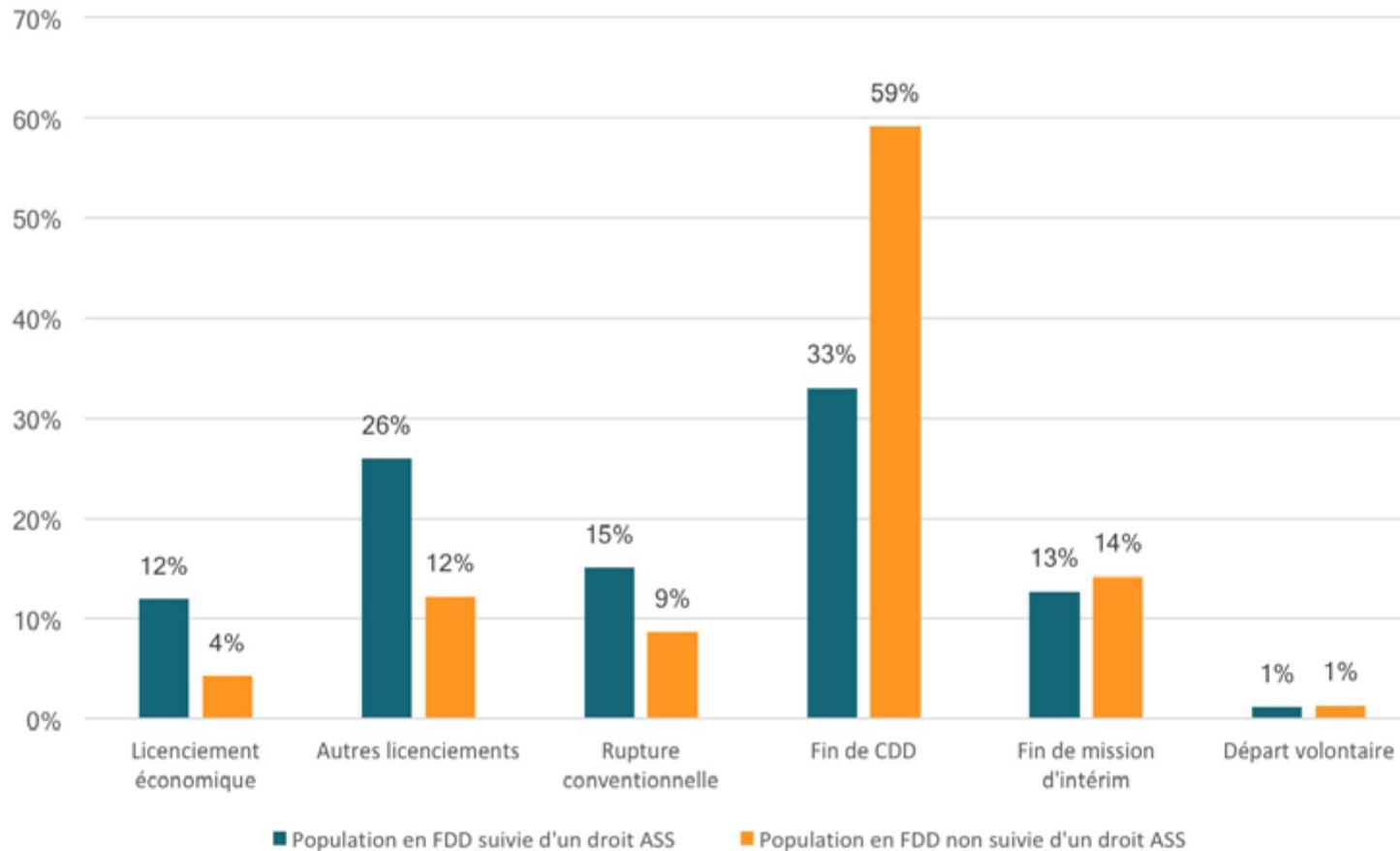
Des différences marquées par âge : **près de 30 % des allocataires de 50 ans ou plus qui arrivent en fin de droit poursuivent en ASS**, contre 3 % des allocataires de moins de 30 ans.

Pas de différence significative en fonction du sexe pour le taux de passage à l'ASS.

Source : FNA, échantillon au 10^e

COMPARAISON DES POPULATIONS D'ALLOCATAIRES EN FIN DE DROIT SUIVIE OU NON PAR UN DROIT ASS (1/3)

Les allocataires qui ouvrent un droit ASS suite à une fin de droit ARE avaient plus fréquemment perdu un emploi suite à un licenciement : 38 % contre 16 % pour les fins de droits (FDD) non suivies par un droit ASS.

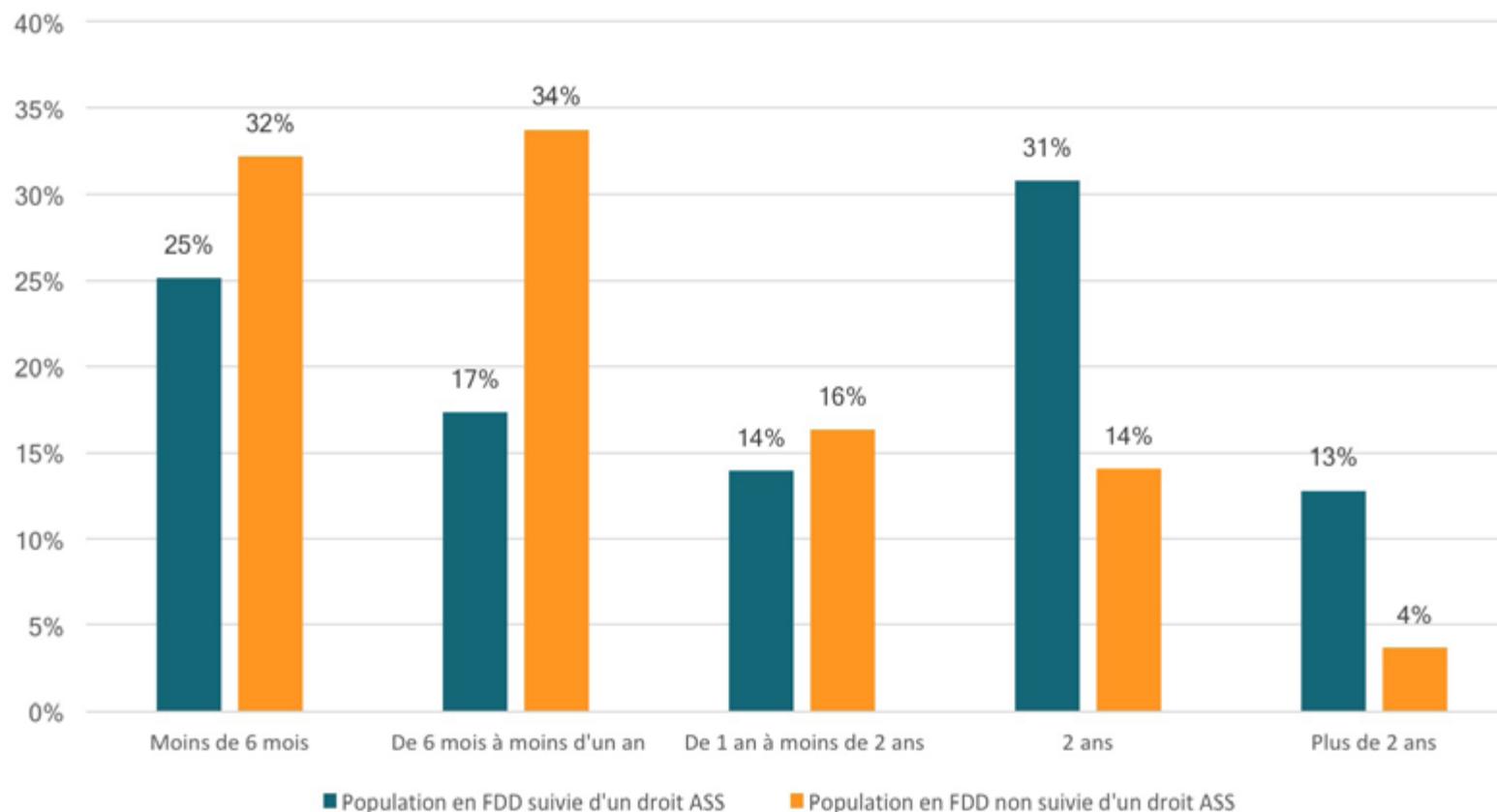


Source : FNA échantillon au 10^e

Champ : allocataires arrivant en fin de droit ARE en 2016

COMPARAISON DES POPULATIONS D'ALLOCATAIRES EN FIN DE DROIT SUIVIE OU NON PAR UN DROIT ASS (2/3)

Les allocataires en fin de droit suivie d'un droit ASS sont proportionnellement plus nombreux à avoir eu des droits ARE de 2 ans ou plus, que les allocataires arrivant en fin de droit et n'ouvrant pas un droit ASS.



Source : FNA échantillon au 10^e

Champ : allocataires arrivant en fin de droit ARE en 2016



L'ASSURANCE CHÔMAGE
DOSSIER DE RÉFÉRENCE
DE LA NÉGOCIATION

Novembre 2018

Unédic

4, rue Traversière – 75012 Paris
Tél. : 01 44 87 64 00

www.unedic.fr – [@unedic](https://twitter.com/unedic) – LinkedIn 